

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 avril 2023

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 20 avril 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 20

Conseillers absents : 9

dont 6 procurations

Procurat(s) : Mme Stéphanie Beinert a donné procuration à M. Christophe Adam
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Pia Kieffer
Mme Katia Bossuyt a donné procuration à Mme Marianne Boudaud
M. Aurélien Ebel a donné procuration à Mme Fanny Gadroy
M. Laurent Neff a donné procuration à M. Camille Meyer
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey, M. Nicolas Repp, M. Martial Schillinger

Nombre de votants : 26

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,
vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,
après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'unanimité, à la désignation de MADAME Marianne Boudaud au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 2 mai 2023
Michèle Kannengieser, Maire



Marianne Boudaud, secrétaire de séance

Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 2 mai 2023
Publié sur le site internet de la commune le 2 mai 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 avril 2023

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 20 avril 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 20

Conseillers absents : 9

dont 6 procurations

Procurations : Mme Stéphanie Beinert a donné procuration à M. Christophe Adam
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Pia Kieffer
Mme Katia Bossuyt a donné procuration à Mme Marianne Boudaud
M. Aurélien Ebel a donné procuration à Mme Fanny Gadroy
M. Laurent Neff a donné procuration à M. Camille Meyer
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey, M. Nicolas Repp, M. Martial Schillinger

Nombre de votants : 25

**APPROBATION DE L'AVANT PROJET DE L'OPERATION « ISOLATION THERMIQUE DU TENNIS
COUVERT ET MISE EN PLACE D'ENERGIES RENOUVELABLES »**

Le Conseil Municipal,

Considérant que Mme Alexandra Wagner ne prend pas part au vote,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, l'Avant-Projet relatif à l'opération « isolation thermique du tennis couvert et mise en place d'énergies renouvelables », pour un montant de 1 200 000 € HT,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de l'opération,
- et autorise Madame le Maire à solliciter toutes subvention et aide.

Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 2 mai 2023

Michèle Kannengieser, Maire



Marianne Boudaud, secrétaire de séance

Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 2 mai 2023

Publié sur le site internet de la commune le 2 mai 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.